



Communiqué de presse  
23 mai 2018

## **Grèves SNCF : le Passe Navigo et la carte Imagine R remboursés à 50% en avril et en mai**

**Valérie Pécresse**, Présidente de la Région Île-de-France et Présidente d'Île-de-France Mobilités, **Guillaume Pepy**, Président du Directoire de SNCF et président directeur général de l'Épic SNCF Mobilités et **Alain Krakovitch**, Directeur général de SNCF Transilien, **ont acté le principe d'un dédommagement significatif du Passe Navigo et de la carte Imagine R pour les mois d'Avril et de Mai pour les voyageurs utilisant les lignes SNCF en Île-de-France et qui ont subi les conséquences de la grève SNCF. Cet accord est le résultat de nombreux échanges entre Île-de-France Mobilités et SNCF. Il prend en compte les préoccupations des usagers qui ont été réunis par Valérie Pécresse le 17 mai dernier, en présence d'Alain Krakovitch.**

Ainsi, SNCF remboursera aux abonnés Franciliens, 50 % du Passe Navigo et Imagine R pour chacun des deux mois, avril et mai. Pour les salariés qui bénéficient du remboursement employeur, ce geste commercial est l'équivalent de 2 mois de Passe Navigo.

De plus, pour les lignes qui ont été sinistrées, sans trains et sans alternative, notamment en Seine-et-Marne, il a été convenu le principe d'un geste complémentaire dont les modalités restent à définir.

Les modalités de dédommagement seront précisées sur le site [mondedommagement.transilien.com](http://mondedommagement.transilien.com) qui sera mis en place par SNCF à partir de mi-juin.